



Homologué FTT :

Agrément N°

1. Généralités

Le club C'Chartres Tennis de Table organise son 1er tournoi national (B) les :

Samedi 6 janvier et Dimanche 7 janvier 2024

Gymnase Rosskopf

Rue Chistian Hetzel

28000 Chartres

Les Tableaux ABCDEFGHI de ce tournoi national sont ouverts à toutes les joueuses et tous les joueurs, licenciés FTT portant la mention « certificat médical présenté ».

Le tableau O est réservé aux non licenciés.

Ce tournoi est homologué :

La dotation globale du tournoi est de 3080 Euros (plus 150 euros en lots).

Le classement des joueurs pris en compte sera le classement de la saison 2023/2024 début de deuxième phase. Les résultats seront comptabilisés pour la 2^{ème} phase 2023/2024.

Ce tournoi se déroulera sur 24 tables.

Juge-arbitre : **Stéphane Ollivier** JA3 Assisté de : **Jean Yves Gallard** JA3
et de **David Ribeiro** JA3

2. Organisation générale

Les tableaux de moins de 12 joueurs (euses) ou doubles seront annulés.

Dans chaque tableau, le nombre d'inscrits présents doit atteindre 60 % du nombre maximum de participants sinon la valeur des dotations sera réduite de 50 %.

Les récompenses seront remises lors du podium dès la fin du tableau concerné.

Les récompenses non réclamées à ce moment resteront acquises à l'association.

3. Inscriptions

Les inscriptions devront nous parvenir impérativement avant le 5 janvier 2024 20H00.

- En ligne : www.c-chartrestt.com/tournoi-des-rois

- Pour tout renseignement, contactez Mr Hego Kevin: 06 35 44 40 00

Mode de paiement :

- Par carte bancaire : En Ligne : www.c-chartrestt.com/tournoi-des-rois
ou sur place le jour du tournoi

- En espèce (uniquement le jour de la compétition. Paiement anticipé impossible)

samedi 6 janvier 2024										
Nom	Points	Nombre max de participants	Paiement anticipé	Paiement sur Place	Fin du pointage	Début du Tableau	Récompenses			
							1er	2ème	3/4ème	5ème a 8ème
A	500-699	48	8 €	10 €	10:00	10:30	80 €	40 €	15 €	
B	500-999	48	8 €	10 €	08:30	09:00	80 €	40 €	15 €	
C	500-1 299	48	8 €	10 €	13:00	13:30	80 €	40 €	15 €	
D	500-1 599	24	8 €	10 €	10:00	10:30	100 €	50 €	25 €	
E	500 à Non numérotés	48	8 €	10 €	11:30	12:00	150 €	80 €	35 €	
F	Toutes séries	48	8 €	10 €	15:00	15:30	300 €	150 €	75 €	20 €
G	Jeunes – de 699	48	8 €	10 €	08:30	09:00	Lot	Lot	Lot	
H	Handicap	32	8 €	10 €	16:30	17:00	80 €	40 €	15 €	

dimanche 7 janvier 2024										
Nom	Points	Nombre max de participants	Paiement anticipé	Paiement sur Place	Fin du pointage	Début du Tableau	Récompenses			
							1er	2ème	3/4ème	5ème a 8ème
I	500-799	48	8 €	10 €	08:30	09:00	80 €	40 €	15 €	
J	500-1 099	48	8 €	10 €	10:00	10:30	80 €	40 €	15 €	
K	500-1 399	24	8 €	10 €	08:30	09:00	80 €	40 €	15 €	
L	500-1 799	48	8 €	10 €	11:30	12:00	120 €	60 €	30 €	
M	500-2 299	24	8 €	10 €	10:00	10:30	200 €	100 €	50 €	
N	féminines	24	8 €	10 €	13:30	14:00	80 €	40 €	15 €	
O	Non licenciés	32	5 €	5 €	14:00	14:30	Lot	Lot	Lot	

4. Règlement

Article 1 : Les tableaux A, B, C, D, E, F, G, I, J, K, L, M et N se joueront par poules de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe. Les tableaux O, H (dits tableaux spéciaux) démarreront en 16e de finale à élimination directe.

Article 2 : **Fin du pointage 30 minutes avant le début du tableau. Seuls les joueurs qui auront pointé pourront participer au tableau concerné.** Tout joueur non pointé à cette échéance sera déclaré forfait et ne pourra réclamer le remboursement du tableau concerné. Le pointage pourra éventuellement se faire par téléphone (06 35 44 40 00) Le tirage au sort par blocs des poules sera effectué à l'issue du pointage.

En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule.

Article 3 : **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.**

Article 4 : Le juge arbitre du tournoi sera seul habilité à régler les litiges (prévus ou non au présent règlement) et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Ses décisions seront sans appel.

Article 5 : Le règlement appliqué est le règlement fédéral FFTT, la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu.

Les balles plastiques Victas 3* homologuées ITTF de **couleur blanche** seront fournies par l'organisateur. **Attention** pas de tenue de sport blanche (short et maillot).

Article 6 : Chaque joueur pourra s'inscrire dans 2 tableaux de simple + 1 tableau spécial par jour. Il sera impossible de s'inscrire sur 2 tableaux ayant lieu à la même heure. En cas d'élimination il sera possible de s'inscrire sur un tableau supplémentaire s'il reste de la place.

Le tableau N est considéré comme spécial et peut par conséquent être associé à deux autres tableaux.

Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau N.

Article 7 : Le tableau O (non-licenciés) est réservé aux non-licenciés FFTT.

Article 8 : Les non licenciés FTT ne peuvent participer qu'au Tableau O.

Article 9 : Le tableau (G) Jeunes est ouvert aux licenciés de moins de 14 ans (maximum cadet) avec au plus 699 points.

Article 10 : Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau G

Article 11 : Chaque joueur devra être en possession de sa licence en règle avec la certification médicale sauf les joueurs du tableau O (non licenciés).

Article 12 : Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu de son tableau ou du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

Article 13: Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches en 11 points sauf les tableaux H et O.

Article 14 : Formule Handicap :

Chaque match se dispute en 1 manche de 33 points

2 points d'avance par 100 points d'écart de niveau (FTT points officiels)

Changement de service tous les 2 points.

Exemple : un joueur 630 contre un joueur 1010 (380 points d'écart) commence la partie avec 3 points d'avance.

Changement de côté quand le joueur le mieux classé arrive à 17.

Les parties du tableau H ne seront pas prises en compte dans le classement individuel des joueurs.

Article 15 : Le forfait sera prononcé après 3 appels de son nom.

Article 16 : L'arbitre ou le vainqueur devra restituer la balle à la table des Juges-Arbitres dès la fin de chaque partie, avec la plaquette, le crayon et la fiche de partie correctement remplie.

Article 17 : Ouverture de la salle à partir de 08H00.

Article 18 : La compétition se déroulera sans interruption. Une buvette sera mise en place avec boissons et sandwiches.

Article 19 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le C'Chartres TT décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet.

Article 20 : Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, vous autorisez le C'Chartres TT à titre gracieux à fixer, reproduire et communiquer au

public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif. Si toutefois une personne refuserait, elle doit le signaler à l'organisateur de l'événement dès son arrivée. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.